



C'était lundi 19 octobre 2015 à Annonay

Les droits culturels, une facette des droits humains : Comment les mettre en œuvre ?

Lundi 19 octobre, La Nacre, en partenariat avec le Conseil départemental de l'Ardèche et en collaboration avec l'Arald, organise une journée professionnelle réunissant élus, techniciens et acteurs culturels, pour réfléchir ensemble aux nouveaux horizons qu'offre le concept de droits culturels, en s'appuyant notamment sur des expériences en cours. Ajout du 2 décembre 2015 : Pour ceux qui auraient manqué ce rendez-vous, découvrez un retour en vidéo sur la rencontre et des ressources en ligne sur les droits culturels !

La Déclaration de Fribourg sur les droits culturels promeut la protection de la diversité et des droits culturels au sein du système des droits de l'homme. Les droits culturels visent à reconnaître à chacun sa liberté de vivre son identité culturelle définie comme « l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité ».

L'article 2, paragraphe A de la Déclaration définit la culture comme « les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité » « ainsi que les significations qu'il donne à son existence et à son développement ».

8 droits culturels sont définis dans la Déclaration :

- Choisir et respecter son identité culturelle
- Connaître et voir respecter sa propre culture
- Accéder aux patrimoines culturels
- Se référer ou non à une ou plusieurs communautés culturelles
- Participer à la vie culturelle
- S'éduquer et se former, éduquer et former dans le respect des identités culturelles
- Participer à une information adéquate (s'informer et informer)
- Participer au développement de coopérations culturelles

Cela vient-il modifier une conception classique de la notion de culture et potentiellement des politiques culturelles, par l'accent mis sur la nécessité de garantir aux populations leur liberté d'expressions

culturelles et artistiques ? Les droits culturels portent-ils une remise en question des politiques publiques de la culture ?

Cette journée d'échanges sera rythmée par des témoignages traitant de thématiques aussi variées que la lecture publique, l'éducation artistique et culturelle, la diffusion artistique.

[Téléchargez le programme complet](#)

Retour sur la rencontre

Pour ceux qui auraient manqué ce rendez-vous, découvrez un retour en vidéo sur la rencontre !

Pour plus de ressources utiles sur les interventions de la journée, visitez le [site de la Nacre](<http://www.la-nacre.org/ressources-et-thematiques/nos-ressources/retour-sur/retour-sur-la-rencontre-droits-culturels/>)

Infos pratiques :

Lundi 19 octobre de 9h30 à 17h00
Centre municipal de Déomas
Rue Mathieu Duret, Parc de Déomas
07100 Annonay

Contact La Nacre : Céline Palluy – 04 69 16 34 74
Contact le jour de la rencontre : Léo Anselme – 06 20 83 05 20

Inscription :

Gratuite, mais obligatoire : [en ligne](#).

Comment s'y rendre :

- Depuis Lyon : A7 direction Marseille, sortie 12 Chanas (1h00 de route)
- Depuis Saint-Étienne : Col de la République, Bourg-Argental (1h00 de route)
- Depuis Grenoble : A49 direction Valence, puis A7 direction Lyon, sortie 12 Chanas (1h50 de route)
- Depuis Clermont-Ferrand : A89 direction Lyon, puis A72 direction Saint-Étienne, sortie 10 Firminy-Le Puy-en-Velay, puis Col de la République-Bourg-Argental (2h30 de route)

Restez connectés !

Suivez cette rencontre en direct sur [@livenacre](#) ou [#droitsculturels07](#)